

ACCÈS DES JEUNES A L'EMPLOI ET MOBILITÉ DES ACTIFS : LE CAS DES EMPLOIS D'EXÉCUTION

par Françoise Amat et Jean-Paul Géhin

*Pourquoi des secteurs qui voient leurs effectifs baisser, comme le BTP, continuent-ils à accueillir un nombre important de jeunes sortant du système éducatif, alors que d'autres secteurs en croissance d'effectifs, comme les banques et assurances, diminuent leurs recrutements de jeunes débutants ?
La prise en compte de ces phénomènes est nécessaire pour mieux comprendre les relations emploi-formation dans toute leur complexité.
Aussi convient-il de relier les flux d'insertion aux pratiques de gestion de la main-d'œuvre dominantes dans les secteurs d'activité.
On constate alors que les différents « groupes d'emplois » (définis comme le croisement entre le secteur d'activité et la profession) occupent des positions très diversifiées dans l'insertion des jeunes.*

Les modalités d'accès des jeunes aux emplois se sont profondément transformées au cours de la décennie. L'aspect le plus spectaculaire et le plus connu de ces évolutions est sans conteste la montée du chômage des jeunes qui a quintuplé sur la décennie : 180 000 chômeurs de moins de 25 ans en mars 1974, 900 000 en mars 1984 (1). Pourtant cette croissance du chômage des jeunes n'est pas plus forte que celle des adultes. En effet, si en France le chômage des jeunes est traditionnellement plus élevé que celui des adultes, la part des jeunes parmi les chômeurs est restée relativement stable sur la période (aux environs de 40 %).

Un second aspect des évolutions en cours dans la phase d'entrée des jeunes dans la vie active est la transformation en profondeur des modalités d'accès à l'emploi : aux discontinuités brutales entre système éducatif et système productif d'une part, et emploi et chômage d'autre part, tendent à se substituer des itinéraires plus complexes et plus diversifiés : aller et retour fréquents entre emploi, formation, chômage..., multiplication des situations intermédiaires et des statuts particuliers comme stagiaires de la formation continue..., développement de situations de sous-emploi.

Les approches traditionnelles de l'insertion rencontrent de plus en plus de difficultés pour rendre compte de ces évolutions. Plusieurs travaux récents tels que les bilans Formation-Emploi ont tenté de dépasser ces limites en cherchant à resituer la phase d'insertion dans son contexte économique; c'est-à-dire l'évolution de l'emploi et de la structure des activités mais aussi l'ensemble des mouvements des actifs dans l'emploi (mobilité) dont l'insertion n'est qu'une des composantes. En effet, les entreprises n'effectuent pas leurs recrutements de

manière indifférenciée (2) mais, au contraire, tendent à les polariser sur telles ou telles catégories de main-d'œuvre : jeunes débutants (diplômés ou non), adultes expérimentés, chômeurs...

En s'inscrivant dans cette démarche générale, on fera ici l'hypothèse que les entreprises, en fonction de leur activité (3) mais aussi du type d'emploi à pourvoir, ont à l'égard des jeunes sortant du système éducatif des comportements différenciés non seulement quantitativement mais aussi qualitativement en tenant compte de leur profil scolaire et des filières éducatives suivies : recours à des jeunes sans formation, à des titulaires de diplômes de l'enseignement technique ou général ; prise en charge d'une partie de la formation des jeunes par le biais de l'apprentissage, ou dans le cadre de l'alternance éducative.

Une telle approche nous conduit à retenir comme unités d'observation des sous-ensembles du système productif que nous appellerons « groupes d'emplois » (4) et qui sont définis par le triple critère de l'activité économique, de la catégorie socioprofessionnelle des actifs et du sexe pour tenir compte des profils d'insertion différenciés entre garçons et filles (5).

(2) P. Clémenceau et J.-P. Géhin, « Le renouvellement de la main-d'œuvre dans les secteurs : quelles conséquences pour l'accès des jeunes aux emplois », *Formation Emploi* n° 2, avril-juin 1983.

(3) Plusieurs travaux ont montré que le secteur d'activité constitue un niveau d'appréhension pertinent des modalités de gestion de la main-d'œuvre, cf. notamment F. Eymard-Duvernay, « Les secteurs de l'industrie et leurs ouvriers », *Économie et Statistique* n° 138, novembre 1981 et J.-M. Grando, « Industrie et gestion de la main-d'œuvre », *Formation Emploi* n° 1, janvier-mars 1983.

(4) Compte tenu des limites inhérentes aux sources d'information utilisées (Enquête Emploi - Observatoire national des entrées dans la vie active), les groupes d'emplois ont été construits à partir du croisement de l'activité appréhendée grâce à la nomenclature de l'INSEE en quatorze postes et des quatre catégories d'actifs suivantes (ouvriers, ouvrières, employés, employées). On a ainsi déterminé 35 groupes d'emplois où les effectifs d'actifs occupés étaient supérieurs à 50 000.

(5) Cf. P. Clémenceau et M. de Virville, « Garçons et filles face à leur insertion professionnelle », *Économie et Statistique* n° 134, juin 1981

L'analyse ne portera que sur les seuls emplois d'ouvriers et d'employés dans la mesure où il existe une assez bonne cohérence entre cet ensemble des emplois d'exécution et le principal sous-ensemble du système éducatif : l'enseignement secondaire (6). En effet, dans leur grande majorité, les jeunes qui sortent de l'école à des niveaux inférieurs ou équivalents au baccalauréat entrent comme ouvriers ou employés dans le système productif. Ils sont tous dans ce cas au sortir des classes « pré-bac » (niveaux VI, Vbis et V) et pour les trois quarts au niveau « bac » (niveau IV)... Réciproquement, c'est aux sortants du « secondaire » que les entreprises font très majoritairement appel pour renouveler ces catégories : 97 % des ouvriers et employés débutants étaient issus de ces niveaux en début de période (1976-1978). Sous l'effet des mouvements conjugués d'élévation du niveau de formation des sortants du système éducatif et d'exigences accrues des entreprises en matière de recrutement, une partie des ouvriers et surtout des employés est désormais recrutée à des niveaux de formation supérieurs au baccalauréat. Dans l'état actuel des données statistiques, ce mouvement, qui constitue une des évolutions notables sur la période, ne peut être évalué précisément.

Cet ensemble « emplois d'exécution / enseignement secondaire », qui s'oppose à l'ensemble « supérieur » caractérisé par une articulation forte entre enseignement post-baccalauréat et emplois de techniciens, cadres et professions libérales, représente la grande majorité des actifs (+ de 60 %) et des sortants du système éducatif (environ 80 %). Il y a donc bien là un ensemble cohérent mais composé de groupes d'emplois diversifiés ayant des rôles distincts dans l'ensemble des mouvements qui structurent le système d'emploi et notamment son renouvellement. Plus modestement, et avec les précautions qu'implique l'analyse simultanée de plusieurs sources statistiques (7), on cherchera ici à interpréter les difficultés accrues d'accès à l'emploi que connaissent les jeunes générations à la lumière des différents flux de mobilités. Pour ce faire, et pour prendre en compte l'allongement et la complexification de la phase d'insertion professionnelle, on a utilisé parallèlement à la notion de débutant (8), un indicateur de recrutement de jeunes défini comme l'ensemble des jeunes de moins de 21 ans embauchés une année donnée quel que soit leur statut l'année précédente (9).

(6) On considère comme sortants du secondaire les jeunes qui quittent le système scolaire en classe de quatrième, troisième, seconde, première, terminale ; ceux qui sortent des classes de CAP, BEP, de CPA, CPPN et CEP : ce qui correspond aux niveaux VI, Vb, V de formation et à une partie du niveau IV.

(7) Sources utilisées : Observatoire national des entrées dans la vie active : utilisation des deux fichiers « transversaux » 1976-1978 - 1980-1982. Enquêtes Emploi INSEE 1976-1981. Recensements de la population INSEE 1975-1982. *Bref* n° 25-26, mai-juin 1987.

(8) Sont considérés comme débutants, dans l'enquête Emploi de l'INSEE, les actifs occupés ou à la recherche d'un emploi à l'enquête de mars de l'année (n) qui se déclarent étudiants ou élèves en (n - 1). Cette mesure est proche de celle de l'Observatoire EVA qui interroge les jeunes neuf mois après leur sortie du système éducatif.

(9) Taux de recrutement de jeunes = $\frac{\text{jeunes recrutés de } - 21 \text{ ans}}{\text{effectif total}} \times 100$ (quel que soit leur statut l'année précédente : scolaires, chômeurs, inactifs).

UNE BAISSÉ SENSIBLE DES RECRUTEMENTS

Entre les recensements de 1975 et 1982, la part des effectifs de moins de 25 ans parmi les ouvriers et les employés a diminué de près de 20 % (35 % dans l'industrie, 20 % dans le BTP, 7 % dans le tertiaire). Cette chute de la part des jeunes parmi les actifs ayant un emploi concerne la quasi-totalité des groupes d'emplois, quelle que soit l'évolution des effectifs sur la période (cf. tableau p. 47) ; pourtant, elle touche plus particulièrement les emplois d'ouvrières et employées, reflétant la transformation sur la période des courbes d'activité féminine : maintien de plus en plus fréquent de l'activité professionnelle des femmes ayant un ou plusieurs enfants.

Les données de l'Observatoire des entrées dans la vie active, qui retracent des flux annuels d'accès à l'emploi de populations plus jeunes (de 16 à 21 ans environ pour les plus âgés), indiquent la même tendance, en plus accentuée. Le nombre des emplois occupés par ces jeunes neuf mois après leur sortie de formation se réduit de 24 % entre ces deux dates passant de 334 000 en moyenne en 1976-1977-1978 à 255 000 sur la période 1980-1982 (tableau 1).

Qualitativement, on constate une transformation des profils de formation des jeunes accédant à l'emploi. L'évolution la plus sensible concerne l'apprentissage dont les effectifs augmentent très légèrement durant cette période, accroissant ainsi considérablement la part des apprentis dans l'ensemble des recrutements des débutants : du quart en 1976-1978, ceux-ci représentent le tiers en 1980-1982.

En revanche, les jeunes sans formation ne constituent plus qu'une minorité des recrutements hors apprentissage. Le niveau de formation des jeunes recrutés sous contrat de travail ordinaire s'élève nettement sur la période : les niveaux du CAP et de plus en plus du BEP et du baccalauréat deviennent désormais indispensables pour occuper ces emplois (tableau 2), quand ce ne sont pas des niveaux supérieurs.

Mais les catégories professionnelles ne sont pas touchées de la même manière par la réduction de l'emploi et par l'évolution des exigences de formation.

La relative résistance de l'emploi ouvrier débutant par rapport aux autres catégories est certainement imputable pour partie au maintien de l'apprentissage. Mode d'entrée dans la vie active déjà très fréquent pour les jeunes ouvriers en 1976-1978, l'apprentissage progresse encore et c'est désormais un ouvrier débutant sur deux qui est recruté comme tel. Pour toutes les autres catégories professionnelles, la chute des effectifs recrutés à partir d'un niveau de formation « secondaire » est spectaculaire.

Que s'est-il passé durant cette période qui puisse nous éclairer sur les changements quant à l'intensité et la

Tableau 1
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DES DÉBUTANTS (1)
ET DE LA PART DE L'APPRENTISSAGE (2)
SELON LES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES
ENTRE 1976-1978 ET 1980-1982

Catégories professionnelles	Effectifs (1) 1976-1978		Effectifs (1) 1980-1982		Évolution des effectifs
		% App. (2)		% App. (2)	
Ouvriers	144 100	40,7	121 600	50,8	- 16 %
Ouvrières	36 500	9,8	22 200	17,8	- 39 %
Employés	26 500	15,0	14 400	24,5	- 46 %
Employées	120 200	13,0	83 000	21,3	- 31 %
Total	327 300	25,0	241 200	36,0	- 26 %
Non-réponses	6 900		14 000		
Ensemble	334 200	24,9	255 200	36,3	- 24 %

Source : Observatoire EVA : enquêtes 1976-1977-1978 - 1980-1981-1982

(1) Selon le champ défini pour l'étude, il s'agit des jeunes occupés neuf mois après leur sortie du système éducatif aux niveaux VI - V bis - V de formation et une partie du niveau IV.

(2) $\frac{\text{Apprentis}}{\text{Effectifs occupés}}$ par catégorie professionnelle (en pourcentage)

nature de ces recrutements ? On peut avancer plusieurs éléments d'interprétation.

Le premier tient à la réduction du nombre des sortants du système éducatif aux niveaux de formation les plus faibles. En effet, au fur et à mesure de la prolongation de la scolarité, on assiste à un déplacement des sorties vers les niveaux supérieurs. Sur les 800 000 jeunes environ qui sortent chaque année de l'école depuis dix ans, la part de ceux qui n'ont aucune formation tend à diminuer : de 250 000 en 1974, ils sont (encore) 180 000, en 1982, à sortir des classes les plus faibles (niveaux VI et V bis). Parmi eux, la moitié entre en apprentissage et, pour partie, obtient un CAP à l'issue des deux années que dure leur contrat. Cette élévation du niveau de formation des jeunes s'est d'abord traduite par une augmentation des sorties de niveau V puis par une relative stabilité qui résulte de mouvements contradictoires entre la filière BEP en progression et la filière CAP en régression (10). Elle se poursuit par une croissance des

(10) Voir l'article « Formations et accès aux emplois : les traits dominants de la période 1976-1982 », M.-H. Gensbittel et X. Viney, p. 48.

sorties de niveau IV et au-delà qui représentent en 1982 40 % des sorties (contre 33 % en 1973).

Une telle élévation générale du niveau de formation des jeunes se traduit sur le marché du travail par une concurrence accrue entre débutants dont les jeunes sans formation ne sortent bien évidemment pas vainqueurs.

La seconde explication tient à la relative stagnation de l'emploi depuis dix ans, face à une croissance régulière de la population active. Celle-ci a connu un rythme annuel d'accroissement soutenu, supérieur à 1 %, qui s'explique non seulement par des facteurs démographiques (le nombre des personnes en âge de travailler a continué à s'accroître de façon importante) mais aussi par une tendance de long terme que la crise économique n'a pas freinée : l'accroissement du taux d'activité féminine.

Simultanément, l'emploi total a crû faiblement (+ 2,5 % entre 1975 et 1982) pour diminuer depuis cette date. Cette évolution globale s'effectue en fait au détriment de l'agriculture et, ce qui est nouveau, de l'industrie (biens intermédiaires et d'équipement notamment) et du BTP. En revanche, la croissance de l'emploi dans le tertiaire est restée soutenue sur la période (cf. encadré p. 47). Ce secteur représente, en 1982, 58 % du total de l'emploi contre 38 % en 1954.

Du point de vue des catégories socioprofessionnelles, on note l'augmentation du nombre des employés (+ 3 % par an) et surtout des personnels de service (+ 5 % par an) ; la part des femmes dans ces catégories, déjà majoritaires en 1975, a rapidement progressé. Parallèlement, on assiste à une nette régression des effectifs d'ouvriers (- 720 000 entre 1975 et 1982) plus marquée pour les catégories les moins qualifiées : ouvriers spécialisés - manœuvres (11).

La conséquence la plus immédiate et la plus visible de ces différentes évolutions est la montée spectaculaire du chômage qui conduit au renforcement de la concurrence pour les emplois entre jeunes chômeurs et sortants du système éducatif. En effet, le nombre de chômeurs de moins de 25 ans, qui était d'environ 150 000 en 1974, est actuellement supérieur, en niveau, à celui des sortants du système éducatif qui est resté stable sur la décennie (environ 800 000).

De fait, on observe depuis quelques années, dans un contexte de baisse générale des recrutements par les entreprises, une augmentation des flux en provenance du chômage (12) qui s'est effectuée d'abord au détriment

(11) J.-L. Dayan, J.-F. Lochet, G. Podevin, « Les catégories ouvrières sans qualification : diversité et transformation », *Formation Emploi* n° 11, juillet-septembre 1985.

(12) Bilan Formation-Emploi 1983, *Collection de l'INSEE* série D n° 110, octobre 1986.

Tableau 2
ÉVOLUTION DES RECRUTEMENTS DE DÉBUTANTS NON APPRENTIS SELON LE NIVEAU DE FORMATION
ET LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ENTRE 1976-1978 ET 1980-1982

(en %)

Catégories professionnelles	1976-1978					1980-1982				
	Niv. VI et V b	Niv. V	Niv. IV	Total	% BEP Niveau V	Niv. VI et V b	Niv. V	Niv. IV	Total	% BEP Niveau V
Ouvriers	30	66	4	100	23	11	85	4	100	28
Ouvrières	57	38	5	100	23	23	70	7	100	34
Employés	23	57	20	100	37	13	67	20	100	49
Employées	17	58	25	100	48	9	63	28	100	56
Non-réponses				4 800					8 400	
Ensemble	69 900 28,0	144 300 57,8	35 200 14,1	249 400 100	35	20 500 12,6	117 200 72,0	24 900 15,3	162 600 100	40
Évolution des effectifs de 1976-1978 à 1980-1982						- 70 %	- 19 %	- 29 %	- 35 %	

Source : Observatoire EVA : enquêtes 1976-1977-1978 - 1980-1981-1982.

Pour les niveaux de formation cf. p. 143.

des recrutements de personnels venant d'autres entreprises puis, plus récemment, au détriment des jeunes issus de l'école.

Cette baisse de l'embauche de débutants est très sensible dans les activités et les professions qui ont vu leurs effectifs décroître sur la période, mais également dans les catégories en expansion comme les employés du tertiaire. Ceci illustre donc le fait qu'il n'existe pas de liens mécaniques ni directs entre volume de l'emploi et recrutement de jeunes sortants du système éducatif. De nombreux autres exemples viennent à l'appui de ce constat. Ainsi, malgré une réduction sensible des effectifs sur la période, le BTP est resté l'un des principaux secteurs d'accueil des sortants du système éducatif. A l'opposé, le recrutement de jeunes a fortement diminué dans des activités telles que les banques et les assurances qui ont pourtant connu une croissance modérée de l'emploi entre 1975 et 1982.

D'autres variables interviennent pour expliquer les modalités d'accès à l'emploi des jeunes sortants du système éducatif et notamment le comportement et les caractéristiques des actifs dans l'emploi, les politiques de recrutement et, plus largement, les modes de gestion de la main-d'œuvre dominants dans les secteurs d'activité.

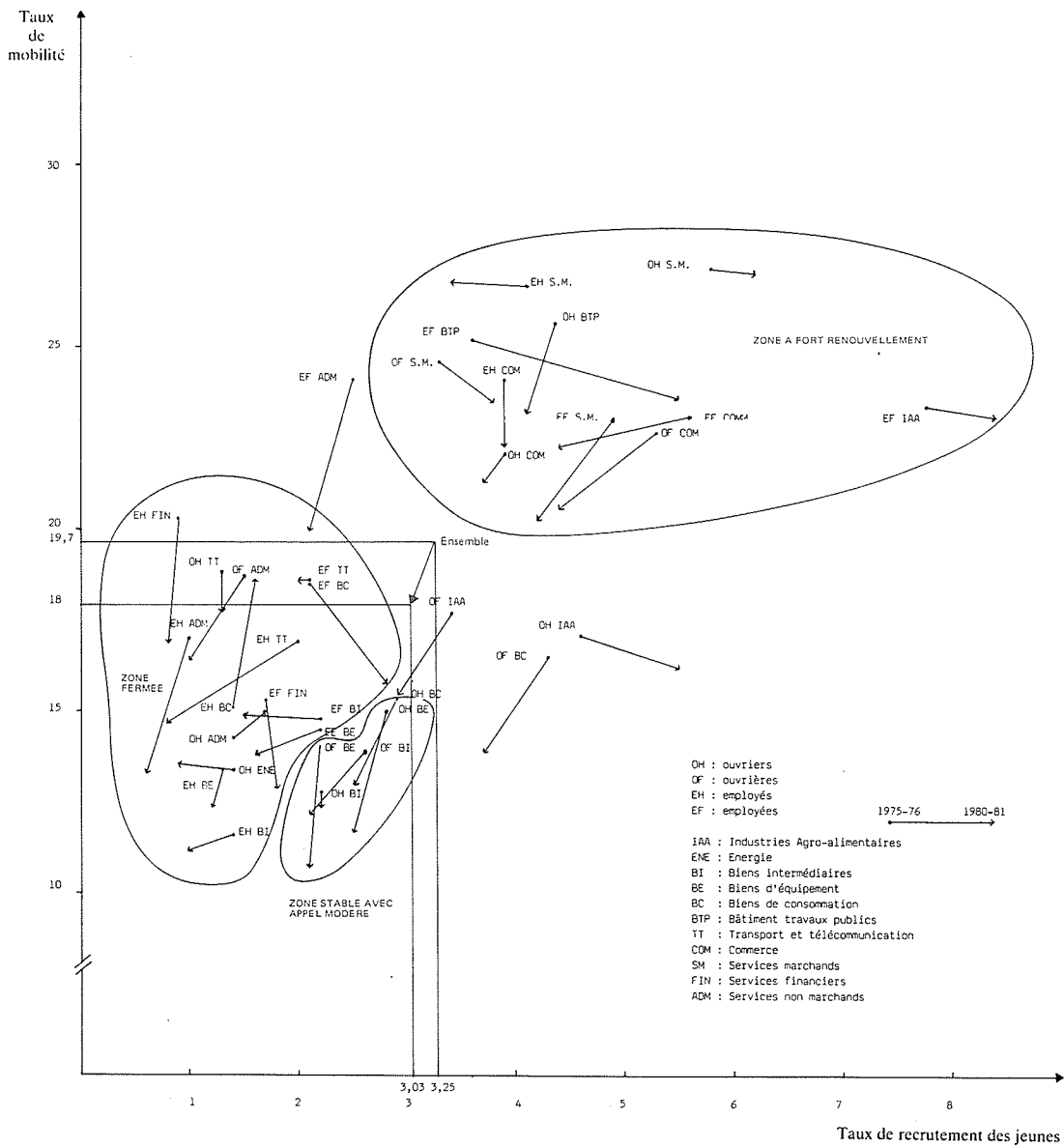
PLACE DES JEUNES DANS L'ENSEMBLE DES FLUX DE MOBILITÉ

Rappelons que les jeunes sortant du système scolaire ne constituent qu'une des composantes des flux de main-d'œuvre disponible sur le marché du travail et se trouvent en concurrence avec d'autres catégories ; chômeurs, actifs expérimentés changeant d'emploi, femmes inactives voulant retravailler...

D'après l'enquête sur l'Emploi, chaque année 4 millions de personnes environ changent de position dans le système d'emploi (soit 20 % des actifs) ; il s'agit en majorité d'actifs ayant déjà un emploi qui changent d'établissement soit en restant dans le même secteur d'activité, soit en changeant de secteur. Les autres mouvements, c'est-à-dire l'accès à l'emploi de jeunes débutants, de chômeurs ou d'anciens inactifs sont moins importants. Les recrutements de jeunes sortants du système scolaire ne représentent qu'une part minime de l'ensemble des mouvements (13).

(13) En 1976, pour les emplois d'exécution, les recrutements de débutants représentaient 15 % de l'ensemble des flux.

Graphique 1
 MOBILITÉ ET INSERTION DANS LES GROUPES D'EMPLOIS
 Évolution 1976-1981



La prise en compte conjointe de la mobilité des actifs et de l'intensité du recours aux jeunes, mesurée ici par l'importance, par rapport à l'effectif total, des recrutements de jeunes de moins de 21 ans, quel que soit leur statut l'année précédente (scolaires, chômeurs ou inactifs), permet de dégager trois grandes zones composées de groupes d'emplois relativement homogènes de ce double point de vue (graphique 1). Ils se caractérisent également par un recours à des catégories de jeunes différenciées (graphique 2).

Zone à fort renouvellement

Ces emplois se caractérisent simultanément par un fort taux de mobilité qui concerne chaque année environ un quart des effectifs et par un appel intense et multiforme à des catégories de main-d'œuvre qui n'avaient pas d'emploi l'année précédente : jeunes sortants du système scolaire mais aussi chômeurs ou inactifs (14).

Mises à part les ouvrières des industries de biens de consommation, ces emplois sont concentrés dans quatre grands secteurs (industries agro-alimentaires, bâtiment et travaux publics, commerce, services marchands) particulièrement importants en termes d'effectifs. Ces secteurs, qui offrent des emplois aux jeunes débutants sans pour autant leur garantir une grande stabilité, occupent une place particulière dans le système d'emploi et son renouvellement : ils correspondent, pour nombre de jeunes sortant du système scolaire, à un passage obligé pour l'entrée dans la vie active.

En 1976-1978, le niveau de formation des jeunes y est encore très faible. Ouvriers du BTP et des industries agro-alimentaires (y compris les boulangers), ouvrières des biens de consommation (textile - habillement), ouvriers et employé(e)s du commerce (bouchers, charcutiers, vendeurs, vendeuses) et des services marchands (réparation auto, cuisiniers, coiffeuses, serveurs et serveuses, femmes de ménage) sont dans ce cas. L'apprentissage constitue un mode très fréquent d'insertion, surtout pour les ouvriers qui sont près des deux tiers à signer de tels contrats. Le niveau scolaire des jeunes recrutés sous contrat de travail ordinaire est également bien plus faible que la moyenne : cela se traduit par un pourcentage élevé de jeunes issus de CPPN, CPA et d'années non terminales de l'enseignement technique court et par une faible proportion de sortants de dernière année de BEP.

Zone fermée aux débutants

A l'opposé de ce premier groupe, dans le graphique 1 visualisant la position des groupes d'emplois en fonction du taux de mobilité et de l'intensité de leur recours aux

(14) Pour cette analyse, centrée sur l'insertion des jeunes, nous avons intégré à cette zone trois groupes d'emplois (ouvriers et ouvrières des industries agro-alimentaires, ouvrières des industries des biens de consommation) qui combinent recrutement des jeunes et stabilité des actifs dans l'emploi.

jeunes de moins de 21 ans, se trouvent des emplois quasiment fermés aux jeunes. Ils sont caractérisés soit par une forte stabilité (taux de mobilité inférieur à 15 % des actifs occupés ; des secteurs d'activité comme la production d'énergie et les groupes d'emplois d'employé(e)s de l'industrie sont typiques de ce groupe), soit par des mouvements d'actifs dans l'emploi qui s'effectuent de manière privilégiée par changement d'établissement dans le même secteur ; c'est le cas des emplois du secteur public ou parapublic (en particulier services non marchands ; transports et télécommunications ; employés des banques et assurances...) où une part importante des mouvements correspond à des mutations entre établissements avec maintien du statut. L'accès à ces emplois est donc très limité pour les jeunes débutants non seulement parce que la main-d'œuvre y est stable mais aussi parce que l'essentiel des recrutements s'effectue par recours à des actifs déjà expérimentés. Les rares jeunes recrutés dans cette zone ont, pour la plupart, terminé au moins une formation technique courte qui est, plus souvent qu'ailleurs, le BEP, ou ont quitté l'école au niveau du baccalauréat notamment pour les employé(e)s. Par ailleurs, l'apprentissage y est quasi inexistant.

Zone stable avec appel modéré aux débutants

On distinguera ici cinq groupes d'emplois homogènes du point de vue des catégories socioprofessionnelles. Mises à part les ouvrières des biens de consommation, on y retrouve l'ensemble des emplois de l'industrie manufacturière au niveau ouvrier. Ces emplois sont caractérisés par un taux de mobilité faible (entre 13 et 15 %) qui recouvre une grande stabilité des actifs déjà occupés et un recours un peu plus important aux jeunes.

Pour les jeunes hommes recrutés sur ces emplois, la situation largement majoritaire est le CAP obtenu par la voie scolaire. En effet, dans les métiers ouvriers des secteurs industriels : mécaniciens, fraiseurs, tourneurs, ajusteurs, chaudronniers, électriciens, menuisiers..., l'apprentissage existe, sans être aussi développé que dans la zone à fort renouvellement (25 % des garçons sont apprentis), mais ce sont surtout les jeunes issus des formations techniques courtes, notamment du CAP, qui constituent le gros bataillon des débutants (70 % des débutants apprentis exclus).

Par contre, le niveau de formation des ouvrières des biens intermédiaires et d'équipement, souvent OS ou manutentionnaires, est en 1976-1978 extrêmement faible et, avec 60 % des jeunes filles issues des niveaux VI et V bis, ces secteurs se rapprochent de la zone à fort renouvellement.

N'oublions pas toutefois que la situation retracée ici prend appui sur les emplois occupés par les jeunes neuf mois après leur sortie du système éducatif. Quelques années plus tard, ces emplois ne seraient vraisemblable-

ment plus les mêmes, l'insertion progressive des jeunes, le retour du service militaire pour les garçons, l'abandon d'activité pour certaines catégories de jeunes filles, le passage en formation continue et les mobilités entre emplois venant modifier cette première répartition. L'analyse des cheminements montre que les jeunes issus des classes de CAP - BEP des LEP entrent dans de petites entreprises dont on sait qu'elles sont concentrées dans la zone à fort renouvellement et dans certaines parties du secteur industriel, pour se diriger ensuite vers des entreprises de plus grande taille, l'administration et le secteur public (15). Pour les jeunes apprentis s'amorce également quelques mois seulement après la fin de leur contrat un mouvement des petites vers de plus grandes entreprises (16).

(15) P. Maréchal, X. Viney, « Les premières années de vie active des jeunes sortis en 1975 des classes terminales de CAP et de BEP », *Formation Emploi* n° 2, avril-juin 1983.

(16) F. Ancel, M.-C. Combes, C. Sauvageot, « Apprentissage et insertion professionnelle », *Économie et Statistique* n° 134, juin 1981.

VERS UNE POLARISATION DE L'INSERTION DES JEUNES

Durant la période 1976-1981, on constate une baisse assez sensible de la mobilité qui s'explique essentiellement par une stabilisation des actifs ayant un emploi : la part des actifs occupés parmi l'ensemble des mobiles passe de 59 % à 56 %. Cette évolution n'est pas sans conséquences pour l'insertion des jeunes : la stabilité accrue des actifs occupés dans certains secteurs réduit les emplois éventuellement disponibles pour l'embauche des jeunes dans ces activités. De fait, le renforcement de la stabilité des actifs ayant un emploi s'accompagne d'une diminution des flux d'insertion des jeunes sortant du système éducatif mais aussi des jeunes de moins de 21 ans quel que soit leur statut antérieur : chômeurs, inactifs, scolaires.

Ce mouvement général concerne la plupart des groupes d'emplois étudiés, mais il semble plus prononcé dans ceux qui étaient déjà les plus stables et les plus fermés

Tableau 3
L'INSERTION DES DÉBUTANTS (Évolution 1976-1982)

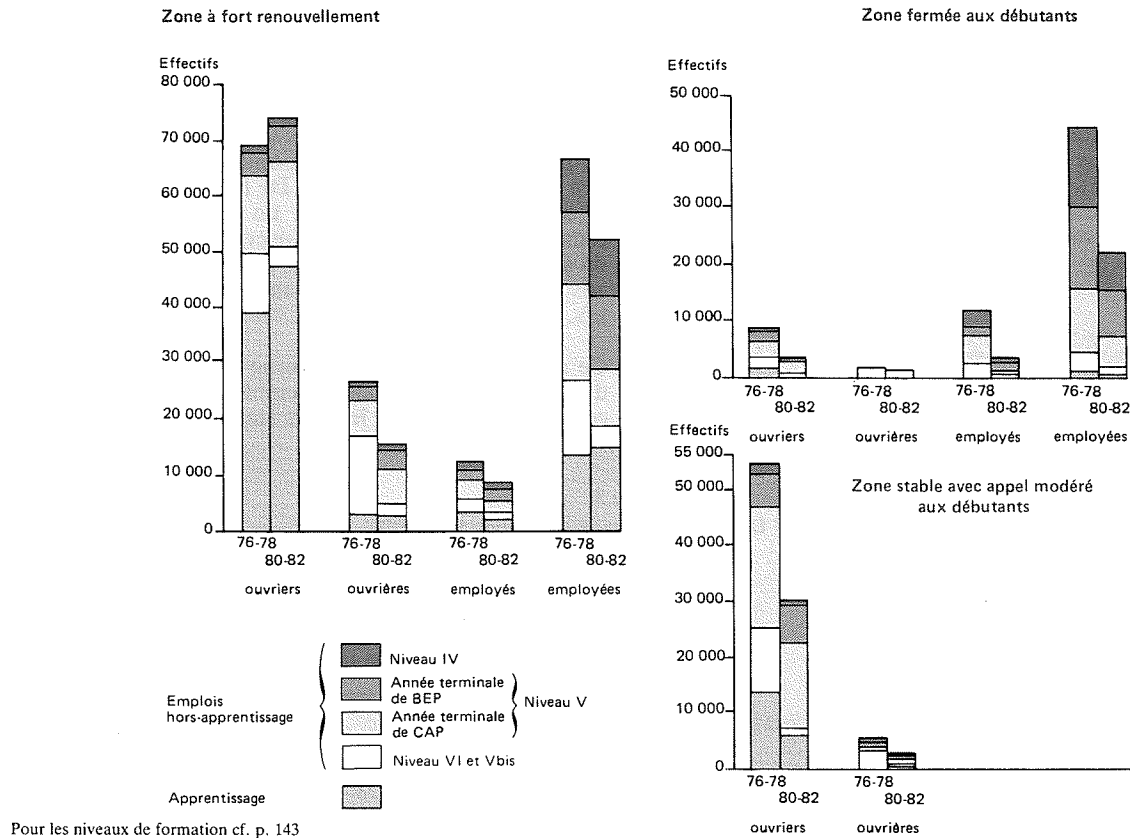
(en %)

			Débutants		Population active			
			1976-1978		1980-1982	1975		1982
		<i>Effectif (*)</i>	131.3		107	6 027		5 511
Ouvriers	{ — Zone à fort renouvellement		52,5	↗	69	41	↗	43
	{ — Zone fermée		6,5	↘	3	15	↗	17
	{ — Zone stable avec appel modéré aux débutants		41,0	↘	28	44	↘	40
		<i>Effectif (*)</i>	33.2		19.1	1 607		1 430
Ouvrières	{ — Zone à fort renouvellement		80,0	↗	82,0	61	→	62
	{ — Zone fermée		3,5	→	3,5	10	↗	12
	{ — Zone stable avec appel modéré aux débutants		16,5	↘	14,5	29	↘	26
		<i>Effectif (*)</i>	24.5		12.6	1 503		1 719
Employés	{ — Zone à fort renouvellement		50,5	↗	70	38,5	↗	41,5
	{ — Zone fermée		49,5	↘	30	61,5	↘	58,5
		<i>Effectif (*)</i>	111.7		75.3	3 148		3 710
Employées	{ — Zone à fort renouvellement		60	↗	70	48	↗	52
	{ — Zone fermée		40	↘	30	52	↘	48
		<i>Effectif (*)</i>	300.7		214	12 285		12 380
Ensemble des emplois d'exécution	{ — Zone à fort renouvellement		58	↗	70,5	45	↗	48
	{ — Zone fermée		22	↘	14	30	→	31
	{ — Zone stable avec appel modéré aux débutants		20	↘	15,5	25	↘	21

(*) en milliers

Source : CEREQ, Observatoire EVA 1976-1978, 1980-1982.
INSEE, Recensements de la population 1975-1982.

Graphique 2
LES CATÉGORIES DE DÉBUTANTS SELON LES ZONES
ÉVOLUTION 1976-1978 - 1980-1982



aux jeunes débutants. Les résultats de l'Observatoire national des entrées dans la vie active confirment très nettement cette évolution. En effet, ces emplois, pour l'essentiel de type public ou parapublic et du tertiaire de l'industrie, qui représentent, en 1982, 31 % de l'ensemble des emplois d'exécution, n'accueillent qu'une part de plus en plus restreinte des jeunes sortant du système scolaire à un niveau inférieur ou égal au baccalauréat (22 % en 1976-78 et 14 % seulement en 1980-82). Les créations d'emplois dans ces secteurs ne se sont pas accompagnées, bien au contraire, d'une ouverture à ces jeunes.

La zone « stable avec appel modéré aux débutants », correspondant à la masse des emplois ouvriers de l'industrie, se ferme également aux débutants peu qualifiés. Il est vrai que, dans ces groupes d'emplois, les effectifs totaux ont fortement régressé sur la période.

En revanche, l'insertion ou l'accueil des jeunes débutants s'effectue de manière croissante dans quelques secteurs d'activité comme le BTP, les industries agro-alimentaires, le commerce ou les services marchands. Entre 1976 et 1982, la part des débutants s'insérant dans ces activités est passée de 58 % à 70,5 % (tableau 3).

Ce mouvement concerne l'ensemble des grandes catégories socioprofessionnelles mais semble plus marqué pour les emplois masculins. Il ne peut être expliqué que très partiellement par l'évolution des effectifs globaux dans les différents groupes d'emplois. En effet, les emplois d'ouvrier(e)s de l'industrie se sont plus fermés aux débutants que ne l'impliquerait la baisse de leur poids dans l'ensemble des emplois d'exécution. A l'inverse, la croissance de la part relative de la zone à fort renouvellement dans l'insertion des jeunes dépasse très largement l'évolution de son poids dans l'économie.

Pendant cette même période, on assiste également à des changements concernant les catégories de débutants recrutés. Globalement, on l'a déjà mentionné, la part de l'apprentissage augmente fortement et ceci principalement dans les emplois à fort renouvellement contribuant ainsi à les distinguer encore plus nettement qu'auparavant de la zone « fermée » et à expliquer les phénomènes de polarisation précédemment décrits. C'est sur les jeunes des plus faibles niveaux de formation, auparavant recrutés sur contrats de travail ordinaires, que se concentre la baisse des embauches. En revanche continuent d'être recrutés les jeunes de niveau CAP-BEP pour les emplois d'ouvrier(e)s et de niveau CAP-BEP et baccalauréat pour ceux d'employé(e)s, le CAP étant toutefois de moins en moins demandé pour cette dernière catégorie.

Dans la zone « à fort renouvellement », les changements quant à la « qualité » des débutants sont les plus spectaculaires (graphique 2). Le recours à l'apprentissage, déjà plus fréquent qu'ailleurs, augmente très fortement pour les ouvriers : plus des deux tiers des jeunes débutants comme ouvriers de l'alimentation, du bâtiment, du bois, comme cuisiniers ou mécaniciens auto, sont recrutés sous contrat d'apprentissage. Pour les jeunes filles également, l'apprentissage progresse et près du tiers des employées, essentiellement dans la coiffure et le commerce, débutent désormais en tant qu'apprenties. Pour ce qui est des recrutements sous contrat de travail ordinaire, les embauches, qui portaient souvent sur les jeunes peu formés, s'écartent très nettement de ce type de main-d'œuvre, pour toutes les catégories, y compris les ouvrières (de l'agro-alimentaire ou du textile-habillement), pour se porter sur les jeunes de niveau CAP-BEP pour les catégories ouvrières et au-delà pour les employé(e)s.

Dans les autres groupes d'emplois, où les recrutements s'effectuaient déjà auprès de jeunes un peu mieux formés, les changements apparaissent moins sensibles, encore que dans certains cas, ils puissent se situer au-dessus du baccalauréat (c'est-à-dire hors de notre champ d'analyse).

C'est ainsi que dans les groupes d'emplois « stables avec appel modéré aux débutants », les ouvriers de l'industrie ne sont désormais recrutés que s'ils ont au moins le niveau du CAP ou du BEP.

De même dans la zone « fermée » aux débutants, le recours aux jeunes sans formation déjà très faible se réduit encore. CAP et BEP sont les niveaux minima exigés pour être embauchés comme ouvriers du secteur public ou parapublic. Pour les employé(e)s (employés de bureau, de comptabilité, secrétaires dans l'administration, les banques et assurances, le tertiaire de l'industrie), c'est la baisse globale des recrutements au niveau « secondaire » qui est le phénomène majeur, alors que

l'on observe un développement de ces emplois pendant cette même période. Ceci suggère que, pour ce type d'emploi, les recrutements s'orientent de plus en plus souvent (des études le montrent par ailleurs) (17) vers l'enseignement supérieur : sortants du premier cycle universitaire, titulaires de BTS ou de DUT.

*
**

Il se dessine donc, dans la période de crise que nous traversons, une véritable polarisation du système d'emploi avec concentration de l'insertion des sortants du système éducatif sur un nombre restreint d'emplois et de secteurs d'activité : commerce, services marchands, bâtiment et travaux publics. Ceux-ci, constitués le plus souvent d'entreprises de petite taille, joueraient un rôle central dans l'insertion et la « mise au travail » des jeunes, en accueillant une part croissante de débutants. Leur offrant bien souvent des situations intermédiaires entre emploi et formation, ils leur assurent une première expérience professionnelle et permettent, à certains d'entre eux tout au moins, d'accéder à des secteurs de plus grande stabilité, souvent dans des entreprises plus grandes (voire dans le secteur public ou parapublic), qui leur offrent de meilleures conditions de travail, de salaires et des perspectives de carrière à plus long terme.

Dans le même temps, ces secteurs, qui embauchaient à de très faibles niveaux de formation, modifient leurs recrutements : ils proposent un nombre accru de contrats d'apprentissage aux jeunes sortant des classes les plus faibles mais, sur contrats de travail ordinaires, ils embauchent de plus en plus de main-d'œuvre formée à l'école. Secteurs très dépendants du marché du travail, ils réagissent ainsi rapidement à ses évolutions et semblent utiliser également les opportunités d'embauche que leur offrent les mesures prises dans le cadre des politiques de l'emploi. Ce n'est pas un hasard si ce sont précisément ces secteurs qui ont proposé la plupart des places de stages dans le dispositif 16-18 ans (18).

Toutefois, la période très récente fait apparaître certains infléchissements. Ainsi, après une détérioration très forte de la situation des jeunes des plus faibles niveaux de formation (19), c'est maintenant plutôt celle de jeunes de niveau V qui se dégrade le plus, leur taux de chômage atteignant des records à l'enquête Emploi de mars 1984.

Ceci marquerait-il un arrêt de ce mouvement d'élévation du niveau de recrutement des jeunes dans ces secteurs qui offriraient désormais de manière majoritaire des contrats de travail particuliers (contrats d'apprentissage,

(17) F. Bruand, « Les jeunes débutantes dans les emplois de secrétariat », *Formation Emploi* n° 9, janvier-mars 1985.

(18) F. Amat, « Itinéraire dans le dispositif et situation à la sortie des stages », *Formation Emploi* n° 9, janvier-mars 1985.

(19) Rappelons que cette analyse concerne la période 1976-1982.

contrats emploi-formation, contrats de qualification) ou des places de stages à destination des jeunes moins qualifiés ?

Le phénomène le plus marquant sur la période est incontestablement l'importance qu'ont pris, dans l'accès aux emplois d'exécution, l'apprentissage mais aussi toute une gamme de formules nouvelles articulant formation et exercice d'une activité professionnelle. L'une des premières conséquences de cette évolution semble être la déstabilisation récente de certaines filières de formation telles que l'enseignement technique court (CAP-BEP) conduisant traditionnellement à ces emplois d'ouvriers et d'employés.

Par ailleurs, le développement de ces situations intermédiaires entre le statut scolaire et l'accès à un emploi « or-

dinaire » remet en cause les analyses traditionnelles de l'insertion professionnelle. Pour nombre de jeunes aujourd'hui, l'entrée dans la vie active s'effectue en au moins deux temps distincts et successifs. On peut alors s'interroger sur la pertinence d'analyses (20) de l'insertion professionnelle qui prendrait en compte non pas un mais deux marchés distincts : un marché de l'offre de formation en entreprise et un marché du travail dans son acception classique.

Françoise AMAT, Jean-Paul GÉHIN,
CEREO

(20) C'est notamment le cas en République Fédérale d'Allemagne où des travaux s'intéressent spécifiquement au marché de l'offre de formation des entreprises dans le cadre du *dual system*.

**ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LES GROUPES
D'EMPLOIS ENTRE 1975 ET 1982**

La baisse de l'emploi est très prononcée dans l'ensemble des groupes d'emplois des biens intermédiaires avec une chute brutale des effectifs dans la sidérurgie (- 28 %), mais aussi dans la chimie (- 23 %) ou le papier-carton (- 22 %). La réduction des effectifs est particulièrement sensible pour les ouvrier(e)s (supérieur à - 20 %) et d'environ 10 % pour les employé(e)s. Dans les industries des biens d'équipement et dans le BTP, la baisse des effectifs concerne principalement les emplois d'ouvriers et d'ouvrières.

Pour le reste de l'industrie, les situations sont plus diversifiées : baisse sensible des emplois d'ouvriers (- 14 %) et d'ouvrières (- 21 %) des biens de consommation, qui est la résultante d'une chute de plus du quart des effectifs dans les secteurs traditionnels comme textile et habillement ou cuir et habillement et d'une

croissance modérée de l'emploi dans la pharmacie et la parachimie. Dans les industries agro-alimentaires, les groupes d'emplois ouvrier(e)s stagnent alors que ceux des employé(e)s augmentent de plus de 20 %. Enfin, dans l'énergie, la stabilité globale des effectifs n'empêche pas une réduction sensible (- 14 %) du nombre des ouvriers.

Dans le tertiaire, la croissance est très forte dans les services marchands (employés : + 41 % ; employées : + 31 % ; ouvriers : + 20 % ; ouvrières : + 19 %) et plus modérée dans les services financiers, le commerce et l'administration. Dans ces trois derniers secteurs, seules les catégories d'employé(e)s connaissent une croissance sensible. Enfin, on constate une relative stabilité des effectifs pour les ouvrier(e)s du commerce et les ouvrier(e)s des transports et télécommunications.

Groupes d'emplois	Effectifs totaux (en milliers)			Part des jeunes de moins de 25 ans		
	1975	1982	Évolution	1975 (en %)	1982 (en %)	Évolution
Ouvriers :						
Industries agro-alimentaires	260	270	+ 3,7	23	24,7	+ 7,6
Énergie	159	136	- 14,3	7,5	11,5	+ 52,9
Biens intermédiaires	1 079	884	- 18,1	17,2	12,9	- 25
Bien d'équipement	1 021	866	- 15,2	21	14,4	- 31,4
Biens de consommation	539	463	- 14,2	20,2	18,1	- 10,2
B.T.P.	1 388	1 182	- 14,8	21,8	20,5	- 6,1
Commerce	364	376	+ 3,4	23,1	21,7	- 5,9
Transports et télécommunications	467	464	- 0,7	13	11,4	- 12,4
Services marchands	454	545	+ 19,9	30,1	28,5	- 5,1
Services non marchands	296	326	+ 10	10,4	10,1	- 3,4
Autres ouvriers	84	58	ns	ns	ns	ns
Total ouvriers	6 111	5 569	- 8,9	19,9	17,6	- 11,6
Ouvrières :						
Industries agro-alimentaires	91	90	- 0,6	29,2	23,6	- 19,3
Biens intermédiaires	198	150	- 24	25,4	17,6	- 30,6
Bien d'équipement	268	217	- 18,9	30,8	14,4	- 53,1
Biens de consommation	587	464	- 21	35,8	23,9	- 33,4
Commerce	104	104	+ 0,3	25,7	20,7	- 19,5
Services marchands	196	233	+ 18,7	18,7	18,3	- 2,3
Services non marchands	164	171	+ 4,4	7,0	8,2	+ 17
Autres ouvrières	67	64	ns	ns	ns	ns
Total ouvrières	1 674	1 494	- 10,8	27,1	18,5	- 31,7
Employés :						
Biens intermédiaires	79	70	- 11,1	13,3	9,6	- 27,8
Bien d'équipement	96	101	+ 5	13,3	10,3	- 22,9
Biens de consommation	63	64	+ 3	15,4	11,8	- 23,5
Commerce	307	356	+ 15,8	23	22,4	- 2,8
Transports et télécommunications	307	327	+ 6,5	15,7	11,2	- 28,4
Services marchands	271	357	+ 31,5	21	20,6	- 2,1
Services financiers	159	179	+ 12,8	23,8	10,1	- 57,3
Services non marchands	221	264	+ 19,7	11,4	11,4	- 0,4
Autres employés	107	111	ns	ns	ns	ns
Total employés	1 610	1 829	+ 13,6	17,7	15,2	- 14,1
Employées :						
Industries agro-alimentaires	64	78	+ 22,8	41,5	31	- 25,2
Biens intermédiaires	108	95	- 12,7	27,2	15,4	- 43,3
Bien d'équipement	138	131	- 5,5	25,8	15,7	- 39
Biens de consommation	128	125	- 2,3	28,5	18,3	- 35,8
B.T.P.	55	58	+ 6,5	31,8	22,2	- 30,1
Commerce	588	679	+ 15,5	33	26,6	- 19,6
Transports et télécommunications	183	205	+ 12,3	24	18,5	- 23
Services marchands	803	1 130	+ 40,6	30,7	24,1	- 21,5
Services financiers	224	261	+ 16,5	31,1	14,4	- 54
Services non marchands	857	948	+ 10,6	19,7	13,5	- 31,3
Autres employées	39	40	ns	ns	ns	ns
Total employées	3 187	3 749	+ 17,6	27,5	20,2	- 26,5
Total général	12 583	12 642	+ 0,5	22,5	18,1	- 19,6

Source : Recensements de la population 1975-1982.